

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

1er ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES



Explorer un métier pour **bien s'orienter**

MINI-STAGE DÉCOUVERTE

Pour quoi faire ?

Pour découvrir un métier en immersion dans le monde professionnel

Combien de temps ?

1 à 5 jours maximum par stage

Pour qui ? Quand ?

> Collégiens (4ème et 3ème) et lycéens, pendant les vacances scolaires
> Etudiants, en dehors des semaines réservées aux cours et au contrôle de connaissances

Dans quelle structure ?

Dans une entreprise, une administration, une association, chez un professionnel libéral

Que voudrais-tu faire comme métier



Face à la multitude de choix possibles… pas facile de répondre à cette question !
Si tu hésites, **le mini-stage découverte est la solution**. C'est l'occasion de :

- te familiariser avec le monde du travail
- découvrir les métiers qui t'intéressent
- te faire connaître d'un employeur pour un futur contrat en alternance…



QUELLE EST LA DÉMARCHE ?

1. Retrouvez la convention sur : **www.cantal.cci.fr**

2. Lire l'intégralité de la convention pour que tu sois totalement informé(e).

3. Signer la convention de stage avec l'employeur. La signature de tes parents est obligatoire, si tu es mineur(e).

4. Indiquer sur cette convention le métier que tu veux découvrir.

Il faut conclure la convention de stage, au plus tard une semaine avant le début du stage.

POINT
ORIENTATION - APPRENTISSAGE
Un réseau
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

pour en savoir plus :

Contact et Informations : Claire Coste : 04 71 45 40 40